

Les votes en Assemblée Générale d'actionnaires

Points forts de la campagne 2017

La rémunération des dirigeants

L'année 2017 est la première année où le vote sur la rémunération des dirigeants devient contraignant. Les votes ont été nombreux et parfois tendus. 3 exemples :

Chez Elixior, la résolution concernant la rémunération des dirigeants a été rejetée.

Chez Renault, l'AG a approuvé de justesse la rémunération de son PDG avec 53 % (majorité simple). L'Etat qui détient 20 % de l'Entreprise a voté contre cette résolution.

Chez Vivendi, on peut considérer que les actionnaires minoritaires ont sanctionné Vincent Bolloré qui a obtenu 82 % des voix pour le renouvellement de son mandat au conseil de surveillance dont il est le Président. Cela en grande partie grâce à l'artifice des votes « doubles ». Si cette règle n'avait pas été mise en œuvre il n'aurait obtenu que 65 % des suffrages.

L'interpellation des ONG

Des questions liées à la responsabilité sociale et environnementale ont été soulevées par les ONG dans de nombreuses assemblées. Les contestations portent la totalité des sujets de gouvernance, en considérant que l'empreinte carbone, le travail des mineurs... sont aussi des sujets de gouvernance. Les dirigeants ont été à l'écoute de ces interpellations, mais certains actionnaires ont souvent manifesté leurs désaccords.

Points de vigilance pour 2018

Parmi les nombreuses résolutions soumises au vote, nous en retenons trois qui nous semblent aujourd'hui essentielles.

Point 1 : Indépendance du conseil d'administration

Ce Conseil doit jouer pleinement son rôle de contrôle et exercer un contre-pouvoir. La diversité de sa composition est donc déterminante (nationalité, sexe, âge, origine, compétence...). La présence de salariés dans le Conseil nous paraît indispensable. Son renouvellement régulier est aussi un principe de bonne gouvernance.

Point 2 : Transparence et équité des rémunérations

La complexité actuelle des rémunérations des dirigeants ne favorise pas la transparence. Une simplification de ce véritable « millefeuille » nous paraît nécessaire. La publication d'un « ratio d'équité » (rapport entre la rémunération du PDG et celle des salariés) serait un moyen de juger de l'évolution de la politique salariale de l'entreprise.

Pour la part variable de la rémunération, nous souhaiterions que les critères sociaux et environnementaux soient intégrés dans l'appréciation de la performance individuelle des dirigeants.

Point 3 : « une action, une voix »

Le principe « une action, une voix » doit être généralisé. Nous sommes donc opposés au droit de vote double qui dilue le pouvoir des actionnaires et qui permet l'adoption de résolutions qui pourraient être rejetées.